

Allemagne-Namibie : enjeux d'une réconciliation post-coloniale

Stephan Martens

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE 2019/3 Automne** , PAGES 129 À 140

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

DOI 10.3917/pe.193.0129

Date de mise en ligne : 24/09/2019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2019-3-page-129?lang=fr>



CAIRN . INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Allemagne-Namibie : enjeux d'une réconciliation post-coloniale

Par **Stephan Martens**

Stephan Martens est professeur de civilisation allemande contemporaine à l'université de Cergy-Pontoise et ancien recteur des académies de Guadeloupe et de Mayotte.

Depuis l'indépendance de la Namibie et la réunification de l'Allemagne, les relations germano-namibiennes sont marquées par les débats sur la reconnaissance du « génocide » perpétré par les troupes coloniales dans le Sud-Ouest africain entre 1904 et 1908. Malgré une aide allemande massive au développement, ces relations dépendent en grande partie de l'acceptation par Berlin de l'héritage colonial et de la résolution de la question des réparations soulevée par les descendants des Hereros et des Namas.

politique étrangère

Swakopmund, station balnéaire luxueuse à l'architecture germanique début xx^e siècle des bords de Baltique, abrite le Café Anton qui sert, de l'avis général, le meilleur *Apfelstrudel* d'Afrique. Elle est l'un des hauts lieux du tourisme en Namibie – pays qui attire près de 100 000 touristes allemands l'an –, et concentre une partie des 30 000 Namibiens allemands. Ces derniers forment une communauté soudée, avec ses propres écoles, ses brasseries, son journal *Allgemeine Zeitung* fondé en 1916 – seul quotidien d'Afrique en langue allemande, tiré à 5 000 exemplaires. Ces descendants des *Südwester* (pionniers allemands) – près de 7 000 sont restés après la perte de la colonie placée sous mandat sud-africain après la Première Guerre mondiale –, se considèrent comme des Namibiens à part entière¹, paraissant insensibles aux aléas de l'histoire et vouloir se distancier des tragédies de la période coloniale.

C'est à Berlin que de novembre 1884 à février 1885 se réunit la conférence internationale au cours de laquelle 14 États invités entérinent le partage du continent africain. L'Allemagne, occupée à sa propre unité

1. Enquête de l'Église évangélique luthérienne germanophone en Namibie, *Die Deutschsprachigen Namibier. Weiße Afrikaner oder Fremde im eigenen Land ?*, Windhoek, 2016.

jusqu'en 1871, réclame, elle aussi, sa « place au soleil » (Bernhard von Bülow), et va s'établir notamment dans le Sud-Ouest africain (actuelle Namibie) dès 1883². Les historiens ont longtemps minimisé cette période, au prétexte que l'empire colonial allemand n'a existé que de 1884 à 1918 – à Versailles, en 1919, l'Allemagne perd la totalité de ses colonies. De plus, jusqu'à la fin des années 1980, l'histoire du colonialisme est éclipsée dans la mémoire de la République fédérale (RFA) par la Seconde Guerre mondiale et l'Holocauste. En République démocratique allemande (RDA), la période coloniale n'est certes pas occultée, mais elle est manipulée à des fins idéologiques, la RFA étant en ligne de mire pour sa « pénétration néocoloniale » en Afrique, et la culpabilité des crimes coloniaux lui étant attribuée exclusivement³.

Les deux États allemands suivent par ailleurs deux voies diplomatiques : la RDA soutient l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO) pour l'indépendance ; la RFA entretient de bonnes relations avec l'Afrique du Sud et ne noue de discrets contacts avec la SWAPO qu'à compter des années 1980. C'est après la fin de la guerre froide et la réunification allemande que la période coloniale est étudiée par une nouvelle génération d'historiens⁴.

Si depuis 1989, la RFA reconnaît qu'il lui incombe une « responsabilité particulière » à l'égard de la Namibie, ce sont les commémorations, en 2004, du 100^e anniversaire du début du massacre des Hereros, qui ont donné une impulsion au travail de mémoire politique. Les gouvernements allemand et namibien visent désormais, par la négociation, à surmonter les traces de l'époque coloniale, les relations bilatérales dépendant du degré de compréhension commune du passé. La question de la reconnaissance du génocide, des excuses, voire des réparations, cristallise ainsi les débats entre les dirigeants des deux pays.

La nature génocidaire du massacre des ethnies herero et nama

Le 11 janvier 1904, les Hereros, exaspérés par les mauvais traitements et la politique de confiscation de leurs terres, se soulèvent contre les colons allemands. Conduite par Samuel Maharero, la révolte cause la mort

2. L'empire colonial allemand comprendra ensuite le Cameroun et le Togo (1884), le Tanganyika (actuelle Tanzanie) et le Ruanda-Urundi (1885), des comptoirs dans la province de Shantung en Chine (1887), l'est de la Nouvelle-Guinée (1884) ainsi que les îles Marshall et Samoa (1885).

3. H. Drechsler, *Südwestafrika unter deutscher Kolonialherrschaft. Der Kampf der Herero und Nama gegen den deutschen Imperialismus (1884-1915)*, Berlin, Akademie-Verlag, 1966.

4. Pour un tableau d'ensemble, voir : R. Kössler, « La fin d'une amnésie ? L'Allemagne et son passé colonial depuis 2004 », *Politique africaine*, n°102, juin 2006, p. 50-66 ; J. Wendt, « L'anamnèse du colonialisme allemand », *L'homme et la société*, n°175, janvier-mars 2010, p. 57-80.

de 123 colons. Berlin réagit avec une fermeté exceptionnelle, dépêchant sur place le général Lothar von Trotha, connu pour les méthodes brutales appliquées aux mouvements de rébellion en Afrique orientale allemande, puis en Chine lors de la révolte des Boxers. Le 11 août 1904, 5 000 Hereros sont massacrés sur un plateau appelé par les Allemands le Waterberg, et ceux qui parviennent à s'enfuir sont traqués et contraints de fuir dans le désert Omaheke, où les puits d'eau ont été empoisonnés. Le général von Trotha s'en prend ensuite avec la même détermination aux Namas, qui se soulèvent à leur tour menés par leur chef Hendrik Witbooi. Hereros et Namas survivants seront ensuite enfermés dans 18 camps de concentration, et éliminés par le travail forcé, jusqu'à la fermeture des camps en 1908.

Si les exactions commises sur les Hereros et les Namas doivent être resituées dans le contexte de la colonisation occidentale du début du xx^e siècle, les violences perpétrées dans le cadre de la colonisation allemande se distinguent cependant dans la mesure où les deux ordres d'extermination (*Vernichtungsbefehl*) donnés par le général von Trotha, commandant en chef du Sud-Ouest africain, montrent que l'intention n'était pas de soumettre l'ennemi mais de l'éradiquer. Le premier ordre d'extermination date du 2 octobre 1904 : « Tous les Hereros doivent quitter le pays [...] Tout Herero trouvé dans les limites du territoire allemand, armé ou non, avec ou sans bétail, sera abattu. [Je] n'accepte aucune femme ou enfant. Ils doivent partir ou mourir. » Le 22 avril 1905, le second ordre d'extermination est donné : « Tout Nama qui choisit de ne pas se rendre et qui sera vu en zone allemande sera abattu, jusqu'à ce que tous soient exterminés. »

Le premier génocide du xx^e siècle ?

Le massacre des Hereros et des Namas sort des oubliettes de l'histoire le 2 juillet 1985, avec l'approbation par la Commission des droits de l'homme des Nations unies d'une motion issue du rapport Whitaker qui, dans son paragraphe 24, précise que la Shoah n'a pas été le seul cas de génocide au xx^e siècle et que « parmi d'autres exemples », il y a eu aussi le « massacre allemand des Hereros en 1904 »⁵. Selon ce rapport, le programme d'extermination entraîna la mort de 65 000 Hereros (80 % de la population totale) et de 20 000 Namas (50 %). Rares sont ceux qui nient aujourd'hui l'existence d'un tel génocide ou s'arc-boutent sur la vision d'une aventure coloniale héroïque : la nouvelle historiographie insiste non seulement sur les crimes coloniaux comme tels, mais interroge aussi leur nature génocidaire, en raison

5. B. Whitaker, « Revised and Updated Report on the Question of the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide », Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, ONU, 1985.

du caractère systématique et planifié des massacres⁶. Certains historiens voient même dans cette tragédie une préfiguration, décrivant une continuité entre ce premier génocide et celui de la Shoah, qui s'expliquerait à la fois par la tradition antisémite européenne et par l'expérience coloniale⁷.

En janvier 1908, Guillaume II décide de fermer les camps, en raison du manque de main-d'œuvre dans le pays. Hereros et Namas sont alors dispersés dans différentes fermes, avec au cou un disque métallique où figure un numéro de matricule. Cette année-là, Eugen Fischer, père de l'anthropologie génétique allemande, arrive dans le Sud-Ouest africain, pour procéder à des expérimentations médicales et à des mensurations sur les cadavres. Le médecin est convaincu que le peuple allemand est menacé de dégénérescence, et que le métissage avec des races inférieures en est la cause principale. Ses travaux sont considérés comme une source de l'idéologie nazie, et son principal disciple sera Josef Mengele, le tristement célèbre médecin d'Auschwitz. C'est dans le camp de concentration de la péninsule de Shark Island, près de Lüderitz, que furent menées ses expérimentations, et que des collections de crânes humains préalablement nettoyés par des prisonniers à l'aide de tessons de verre, furent envoyées vers l'Allemagne à des fins « scientifiques ». Sur 3 500 détenus, ne reviendront que 200 survivants. Shark Island est aujourd'hui un camping pour touristes.

Une « responsabilité particulière » de l'Allemagne, mais toujours limitée

Durant des décennies, les dirigeants allemands ont considéré que leur pays n'était pas concerné par les débats sur les effets de la (dé)colonisation, et pouvait donc agir comme médiateur idéal entre pays africains et pays européens. La résolution adoptée par les chrétiens-démocrates (CDU/CSU), les libéraux (FDP) et les sociaux-démocrates (SPD) au Bundestag, le 16 mars 1989, appuyant le passage de la Namibie à l'indépendance, souligne qu'incombe à l'Allemagne une « responsabilité particulière » à promouvoir la coopération économique et culturelle et à s'engager en faveur de la défense

6. J. Bridgman et L. J. Worley, « Genocide of the Hereros », in S. Totten, W. S. Parsons et I. W. Charny (dir.), *Century of Genocide: Eyewitness Accounts and Critical Views*, New York, Garland Publishing, 1997, p. 3-40 ; J. Zimmerer et J. Zeller (dir.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904-1908) in Namibia und seine Folgen*, Berlin, Ch. Links, 2003 ; H. Melber (dir.), *Genozid und Gedenken. Namibisch-deutsche Geschichte und Gegenwart*, Francfort-sur-le-Main, Brandes & Apsel, 2005 ; J. Sarkin, *Germany's Genocide of the Herero: Kaiser Wilhelm II, His General, His Settlers, His Soldiers*, James Currey, 2011.

7. J. Kotek, « Le génocide des Herero, symptôme d'un Sonderweg allemand ? », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 189, 2008, p. 177-197 ; J. Zimmerer (dir.), *Von Windkuh nach Auschwitz ? Beiträge zum Verhältnis von Kolonialismus und Holocaust*, Berlin, Lit, 2011 ; D. Olusoga et C. W. Erichsen (dir.), *The Kaiser's Holocaust: Germany's Forgotten Genocide and the Colonial Roots of Nazism*, Londres, Faber & Faber, 2011.

des intérêts de la minorité allemande. La résolution adoptée par le SPD et les Verts le 17 juin 2004, en souvenir des victimes de la répression coloniale, rappelle la « responsabilité particulière » de l'Allemagne, mais esquivait la question centrale des excuses, se contentant de formuler des regrets.

Le président fédéral Roman Herzog, en visite officielle à Windhoek en mars 1998, avait déploré le « sombre chapitre » d'une lointaine histoire commune. Avant lui, le chancelier Helmut Kohl, en visite en septembre 1995, avait refusé de rencontrer les représentants hereros, en s'en tenant aux descendants des colons allemands, qualifiés de « chers compatriotes ». Joschka Fischer, ministre des Affaires étrangères, avait lors de sa visite d'octobre 2003, fait référence à la « responsabilité historique » des Allemands, tout en insistant sur le fait qu'ils « ne sont pas otages de l'histoire » et que, par conséquent, « il n'y aura pas de repentir ouvrant la porte à compensation ».

La ministre de la Coopération économique et du Développement Heidemarie Wieczorek-Zeul participe en août 2004 à une cérémonie commémorative à Okakarara, près du champ de bataille du Waterberg, cent ans après la campagne d'extermination des Hereros. Elle y déclare que les « atrocités commises à cette époque étaient ce que l'on qualifierait aujourd'hui de génocide », et que les Allemands « acceptent leur responsabilité morale et historique », en demandant de « [nous] pardonner de [notre] faute ». Pour la première fois un ministre fédéral employait publiquement le terme de « génocide », jusqu'alors soigneusement évité.

Depuis, d'autres personnalités n'ont pas hésité à utiliser ce terme. En juillet 2015, Norbert Lammert, président du Bundestag, écrit : « Celui qui, en Allemagne, parle du génocide des Arméniens, ne peut garder le silence face au génocide des Hereros et Namas⁸. » Le 10 juillet 2015, Martin Schäfer, porte-parole du ministère fédéral des Affaires étrangères, suggère que le gouvernement allemand fasse désormais sienne la formule du ministre des Affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier, proposée dans une motion présentée au Bundestag avec les Verts en mars 2012, alors qu'il était dans l'opposition et président du groupe parlementaire SPD : la « guerre d'extermination en Namibie de 1904 à 1908 fut un crime de guerre et un génocide ». Il avait, le 2 juin 2014, à Berlin, lancé avec son homologue namibien Netumbo Nandi-Ndaitwah, un dialogue politique destiné à élaborer une position et une terminologie communes sur les crimes de la guerre coloniale.

8. N. Lammert, « Deutsch-Südwestafrika. Deutsche ohne Gnade », *Die Zeit*, 9 juillet 2015, disponible sur : <www.zeit.de>.

Il s'agit là d'avis personnels, et non de celui du gouvernement fédéral. Ce dernier insiste sur le fait que le concept de «génocide» a été élaboré après la fin de la Seconde Guerre mondiale par la Convention pour la protection et la répression du crime de génocide adoptée par les Nations unies en décembre 1948, et ne peut donc s'appliquer aux crimes coloniaux allemands. En juin 2016, le Bundestag a pourtant adopté une résolution sur la «Commémoration du génocide des Arméniens et autres minorités chrétiennes dans les années 1915 et 1916». Les responsables allemands reconnaissent donc le génocide arménien, perpétré entre 1915 et 1916, bien avant l'élaboration du concept de génocide.

Certes, dans une réponse écrite au groupe parlementaire Die Linke, le 11 juillet 2016, le gouvernement fédéral nuance sa *doxa* : en se référant au préambule de la Convention de 1948 – «à toutes les époques de l'histoire le génocide a infligé de grandes pertes à l'humanité» –, il estime que «dans le cadre d'un débat public historico-politique», le texte de la Convention «peut servir de critère de référence à une évaluation non juridique d'un événement historique pour le qualifier de génocide»⁹. Le gouvernement allemand admet ainsi que la définition juridique du génocide par les Nations unies est peu opératoire pour l'analyse de cas historiques, et laisse entendre, implicitement et pour la première fois, que les crimes coloniaux du Sud-Ouest africain ont un caractère génocidaire.

Il n'en reste pas moins que la reconnaissance officielle du génocide n'a pas eu lieu, ni de la part du gouvernement allemand, ni du président, ni du Parlement, nul n'ayant formulé d'excuses officielles. L'attentisme des responsables politiques montre l'amnésie de la conscience historique allemande quand il s'agit des crimes coloniaux, car il en va là de l'épineuse question des réparations, notamment financières, réclamées par les descendants des victimes.

Aide au développement contre réparations financières

L'intervention en 2004 de la ministre Wieczorek-Zeul était clairement fondée sur le postulat que le repentir quasi-officiel n'impliquait pas de compensations pour les descendants de victimes. Une Initiative germano-namibienne pour la réconciliation fut lancée par le gouvernement fédéral, sans référence à des indemnisations ou à des réparations, avec un paquet financier de 30 millions d'euros, à distribuer entre 2007 et 2015 aux groupes ethniques ayant le plus souffert de la colonisation allemande. Lors du débat au Bundestag autour d'une motion du groupe Die Linke sur

9. Réponse du gouvernement fédéral, 11 juillet 2016, disponible sur : <http://dip21.bundestag.de>.

la reconnaissance et la réparation des crimes dans le Sud-Ouest africain, le 26 juin 2008, Günter Gloser, ministre des Affaires européennes, s'était opposé à un « dialogue institutionnalisé » avec le Parlement namibien, pour éviter de donner l'impression de reconnaître le bien-fondé d'éventuelles demandes de réparations : « Nous voulons contribuer à l'avenir de la Namibie et de tous ses citoyens. Vouloir situer le passé au centre de notre action, c'est ignorer les succès de notre politique, adoptée en accord étroit avec le gouvernement de Namibie en faveur des personnes qui vivent actuellement en Namibie. »

Depuis novembre 2015, un représentant spécial du gouvernement fédéral – Ruprecht Polenz, président de la commission des Affaires étrangères au Bundestag jusqu'en 2013 –, et un représentant spécial du gouvernement namibien – Zed Ngavirue, ancien ambassadeur de Namibie auprès de l'Union européenne (UE) – sont chargés d'animer un Dialogue pour surmonter le passé (*Dialog zur Vergangenheitsbewältigung*), censé aboutir à des propositions concrètes en matière de politique mémorielle, et de statuer sur la responsabilité de l'Allemagne à l'égard des Hereros et des Namas. Dans ce cadre, Ruprecht Polenz insiste régulièrement sur le rejet de toute demande d'indemnisation ou de réparation. Sur le site du ministère fédéral des Affaires étrangères, à propos de ce Dialogue, un communiqué du 9 avril 2018 précise qu'il « n'existe pas de fondement juridique à des revendications matérielles de l'État namibien ou de représentants des Hereros ou des Namas en raison des événements survenus à l'époque coloniale »¹⁰.

Dédommager les crimes coloniaux ?

Les représentants hereros et namas exigent pourtant des réparations depuis le début des années 1990. En juin et septembre 2001 (puis en 2004 et 2006), menés par leur chef suprême Kuaima Riruako, ils déposent plainte devant un tribunal du district de Columbia aux États-Unis, contre l'Allemagne comme État successeur de l'empire wilhelminien, et trois entreprises – dont la Deutsche Bank –, accusées d'avoir participé aux massacres de leurs ancêtres, afin d'obtenir des réparations financières d'un montant global de 4 milliards de dollars¹¹. Cette procédure fait du peuple herero le premier groupe ethnique à réclamer des dommages pour des crimes coloniaux.

10. « Aus der Vergangenheit in die Zukunft : Deutsch-Namibische Vergangenheitsbewältigung », 9 avril 2018, disponible sur : <www.auswaertiges-amt.de>.

11. L'*Alien Tort Claims Act* (1789) permet à des tribunaux américains de traiter des plaintes de citoyens étrangers pour des violations des droits de l'homme. L'Allemagne a toujours fait valoir qu'elle bénéficiait du principe d'immunité d'un État souverain, rendant, de fait, la procédure nulle. Les demandes de réparations ont été rejetées.

Un nouveau recours est déposé en janvier 2017 contre l'Allemagne devant la cour fédérale de New York. Jusqu'à aujourd'hui, aucune action n'a abouti. Ruprecht Polenz avait déclaré après ce dépôt de plainte, que « du point de vue du gouvernement allemand » il s'agit de « débattre avec le gouvernement namibien des seules conséquences politiques et morales » des crimes coloniaux, en excluant le thème des indemnités financières : « Le fait est qu'après la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne a uniquement indemnisé des individus ayant personnellement souffert dans les camps de concentration ou en tant que travailleurs forcés¹². »

Pour l'Allemagne, la question des réparations financières est embarrassante à double titre. D'une part, pour le gouvernement fédéral il s'agit d'éviter le précédent qui pourrait le mettre, comme des entreprises allemandes ou des gouvernements alliés, en difficulté juridique et financière pour d'autres crimes coloniaux¹³. Berlin est officiellement confrontée à d'autres demandes d'indemnisations : de la part du Burundi¹⁴, qui considère que la responsabilité de l'Allemagne durant la période coloniale devrait impliquer une réparation financière, mais aussi de la part de la Grèce (300 milliards d'euros) en rapport avec les crimes commis sur son territoire pendant l'occupation nazie¹⁵.

D'autre part, ces demandes de réparations ne sont pas soutenues par le gouvernement namibien qui préfère ménager son principal bailleur de fonds : la Namibie est le pays d'Afrique qui reçoit l'aide au développement la plus importante de la part de l'Allemagne¹⁶ – au total près d'un milliard d'euros depuis l'indépendance. Les Hereros ne constituent plus aujourd'hui qu'une part réduite de la mosaïque ethnique namibienne – 7 % de la population, soit 120 000 Hereros pour 2,5 millions d'habitants –, le groupe ethnique le plus important et influent étant constitué par les Ovambos qui représentent 55 % de la population. Leur faiblesse démographique explique la difficulté des représentants hereros à faire soutenir leur campagne par d'autres groupes ethniques – notamment au pouvoir –, ces derniers craignant que des réparations ciblées n'entraînent l'enrichissement des seuls

12. D. Pelz, « Berlin Unruffled by US Lawsuit on Colonial-Era Genocide », *Deutsche Welle*, 6 janvier 2017, disponible sur : <www.dw.com>.

13. R. Kößler et H. Melber, *Völkermord und was dann ? Die Politik deutsch-namibischer Vergangenheitsbearbeitung*, Francfort-sur-le-Main, Brandes & Apsel, 2017, p. 58 ; p. 112-113.

14. A. Niragira, « Le Burundi réclame des réparations à l'Allemagne », *Deutsche Welle*, 17 juin 2019, disponible sur : <www.dw.com>.

15. C. Chatignoux et N. Renaud, « La Grèce remet sur la table ses demandes de réparations à l'Allemagne », *Les Échos*, 19 avril 2019.

16. P. H. Katjavivi, « Namibia's Bilateral Relations with Germany: A Crucial Relationship », in A. Bösl, A. du Pisani et D. U. Zaire (dir.), *Namibia's Foreign Relations. Historic contexts, current dimensions and perspectives for the 21st Century*, Windhoek, Macmillan Education Namibia, 2014, p. 135-168.

Hereros signant, de fait, leur prépondérance sur la scène politique. Un consensus tacite réunit gouvernements allemand et namibien pour que tous les citoyens namubiens profitent de l'aide au développement.

Le travail apodictique de l'Allemagne sur l'héritage colonial

La Namibie n'est pas, pour l'Allemagne, un pays de riches potentialités. Les grandes initiatives du gouvernement fédéral, comme le projet Compact with Africa lancé à Berlin en juin 2017 et soutenu par l'Afrika-Verein – la puissante fédération regroupant les entrepreneurs allemands en Afrique –, n'incluent pas la Namibie. Ce projet mise sur des investissements privés pour susciter une croissance durable et un climat socio-économique favorable pour les entreprises allemandes. L'économie namibienne est encore trop peu diversifiée, trop confrontée à de graves disparités sociales – 30 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté –, héritées en grande partie de l'apartheid imposé par l'Afrique du Sud, ainsi qu'à la pandémie de sida, frein réel à son développement économique. En l'espace d'une décennie, seul le groupe Schwenk Zement a vraiment investi en Namibie, en 2011, à hauteur de 250 millions d'euros dans une cimenterie à Ohorongo au nord du pays.

L'objectif du gouvernement allemand, *via* son aide au développement (130 millions d'euros pour 2017 et 2018), est de lutter contre la pauvreté et les inégalités, en axant la coopération bilatérale sur trois domaines : la gestion des ressources naturelles, le développement durable et les infrastructures de transport. La coopération culturelle joue un rôle essentiel dans le rapprochement des nouvelles générations, avec la création d'un Institut Goethe à Windhoek en 2016, la présence des fondations politiques Konrad Adenauer (proche de la CDU) et Friedrich Ebert (proche du SPD), le programme Écoles partenaires de l'avenir (PASCH) lancé par le ministère fédéral des Affaires étrangères en 2008, qui vise à renforcer les liens d'un réseau mondial de 1 800 écoles partenaires (dont huit en Namibie), en mettant l'accent sur l'intérêt des jeunes pour l'Allemagne et la langue allemande. L'école privée allemande, fondée en 1909, fait partie des 140 établissements scolaires à l'étranger dont les diplômes sont reconnus en Allemagne.

Les initiatives pour la réconciliation des mémoires et la normalisation des relations germano-namubiennes se multiplient depuis 2004 et sont très médiatisées. À trois reprises depuis 2011 Berlin a organisé le rapatriement de restes de victimes hereros et namas, volés à l'époque coloniale à des fins d'études pseudo-scientifiques. Le 29 août 2018, à Berlin, les autorités allemandes ont solennellement restitué des crânes à une délégation namibienne. Lors d'une conférence de presse commune, la ministre adjointe

aux Affaires étrangères Michelle Müntefering a demandé « pardon du fond du cœur » : les Allemands « ne peuvent pas réparer les crimes des troupes coloniales dans l'ancienne Afrique du Sud-Ouest de 1904 à 1908 », mais « ensemble, [nous] devons trouver des moyens de [nous] en souvenir ». La ministre namibienne de la Culture Katrina Hanse-Himarwa a répondu que des « réparations, une reconnaissance et des excuses » étaient les conditions indispensables d'une normalisation des relations entre les deux pays.

Le 17 mai 2019, l'Allemagne a restitué à la Namibie la croix en pierre de Cape Cross, érigée sur le sol de l'actuelle Namibie en 1486 par des navigateurs portugais, exposée jusque-là au Musée historique allemand de Berlin. La Déléguée du gouvernement fédéral à la Culture Monika Grütters souligne alors que la restitution est un « signal clair que [nous] reconnaissons [notre] passé colonial et que [nous] cherchons et trouvons avec les pays d'origine les moyens d'avoir une cohabitation respectueuse ».

La restitution des biens culturels et mémoriels

Le débat sur la restitution de biens culturels d'Afrique, s'est, comme en France, développé en Allemagne¹⁷. Suite à la reconstruction du château des Hohenzollern, en lieu et place de l'ancien palais de la République, siège de la Chambre des peuples de la RDA, et à la décision d'y installer le Humboldt-Forum, musée consacré aux cultures extra-européennes, un débat médiatique s'est ouvert sur l'objectif de ce Forum. Au cœur de Berlin, c'est en effet dans le château prussien qu'à l'époque des conquêtes coloniales les premiers artefacts d'outre-mer ont été présentés au public – le lieu cristallise donc les méandres de la mémoire allemande.

Les ministères des Affaires étrangères et de la Culture, ainsi que les autorités culturelles régionales et municipales ont publié en mars 2019 une liste de recommandations invitant les institutions scientifiques et culturelles allemandes à inventorier les « biens ethnologiques, d'histoire naturelle, artistiques et historico-culturels » issus de la colonisation, à établir les voies de leur acquisition, et à organiser, le cas échéant, leur retour au pays d'origine, la « priorité dans ce travail revenant aux restes humains datant de la période coloniale »¹⁸. Dans ce cadre, la « recherche de provenance »

17. En France, le document de Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, « Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle » (novembre 2018) a été remis au président de la République ; en Allemagne, c'est l'Association allemande des musées qui a publié un « Guide pour le traitement des biens de collections issus de contextes coloniaux » (version française, octobre 2018).

18. Communiqué de presse, « Eckpunkte zum Umgang mit Sammlungsgut aus kolonialen Kontexten », 13 mars 2019, disponible sur : <www.kmk.org>.

(*Provenienzforschung*), à savoir le décryptage des processus ayant conduit à l'arrivée des objets en Allemagne, est un aspect essentiel du débat sur les biens culturels pillés et leur restitution.

L'objectif figure même dans le pacte de gouvernement de la grande coalition CDU/CSU et SPD de mars 2018 : « [Nous] souhaitons encourager le travail critique sur la provenance des biens culturels issus de l'héritage colonial et présents dans nos musées et nos collections ». En ce sens, les recherches sur les œuvres pillées par les nazis, soutenues par le Centre de recensement et de gestion des biens culturels disparus (*Deutsches Zentrum Kulturgutverluste*) créé en 2015, ont été étendues à celles issues du contexte colonial.

La (re)découverte par l'opinion publique allemande du passé colonial a favorisé une prise de conscience générale, grâce à une historiographie renouvelée, à l'essor d'associations humanitaires telle la Société pour les peuples menacés (*Gesellschaft für bedrohte Völker*) qui exige la reconnaissance du génocide contre les Hereros et les Namas, en raison du caractère « imprescriptible » de tout génocide¹⁹, à des initiatives à destination du grand public, comme l'exposition sur le colonialisme allemand, d'octobre 2016 à mai 2017, au Musée historique allemand de Berlin.

Si à Windhoek et Swakopmund un travail de redénomination progressive des principales voies est ouvert depuis les années 1990, des militants de la mémoire, regroupés au sein d'associations comme Berlin Postkolonial ont obtenu que soient débaptisées une dizaine de rues berlinoises portant le nom d'acteurs de la période coloniale allemande²⁰. Le conseil municipal de la ville de Munich a décidé, en 2006, de renommer Herrerostraße la rue que les nazis avaient baptisée en 1933 Lothar von Trotha Straße. En Namibie, le gouvernement a décidé en décembre 2013 la mise à l'écart de la statue équestre du cavalier du Sud-Ouest (*Reiterdenkmal*), érigée en 1911 pour commémorer la victoire de l'Allemagne impériale contre les Hereros et les Namas, dans le Vieux fort (*Alte Feste*), ancien quartier général des troupes coloniales allemandes – fermé pour vétusté en 2014. Autant la consternation des Namibiens allemands a alors répondu au soulagement des autorités namibiennes, autant cet épisode symbolique, au centre historique de Windhoek, a contribué à l'apaisement des mémoires.

19. T. Walther « Völkermord verjährt nicht! Die Debatte um die Anerkennung des Genozides an den Herero und Nama durch Deutschland », *Gesellschaft für bedrohte Völker*, Göttingen, septembre 2016.

20. A. Eliot, « Le long combat des militants africains pour décoloniser les rues de Berlin », *Le Monde*, 27 avril 2018.

À l'exception du parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD), la classe politique allemande, tous partis confondus, est désormais consciente de la nécessité d'accepter une responsabilité historique spécifique incluant le souvenir des crimes coloniaux. Rares sont les dérapages mettant à mal le travail de mémoire, à l'image des propos stéréotypés et paternalistes du conseiller spécial d'Angela Merkel pour l'Afrique, Günter Nooke, déclarant en 2018 que la « guerre froide a davantage nui à l'Afrique que la période coloniale », et que si le commerce des esclaves avait été « terrible », cette même période avait « contribué à libérer l'Afrique de structures archaïques »²¹.

Pour la première fois, le pacte de gouvernement CDU/CSU et SPD de 2018 affirme que les principes démocratiques exigent un « travail de mémoire sur la période nazie, la dictature est-allemande et l'histoire coloniale allemande ». Certes, les crimes commis dans le Sud-Ouest africain sont encore « refoulés »²² ; mais la position des autorités allemandes s'explique par le fait qu'une reconnaissance officielle du « génocide » aurait des effets juridiques, voire financiers, encore imprévisibles en l'état actuel des négociations. C'est ainsi que, pour l'heure, la résolution du Bundestag de 1989 sur la « responsabilité particulière » de l'Allemagne tend à servir de « cadre normatif » à Berlin pour mener une politique namibienne « multidimensionnelle et flexible » : les aspects moraux et éthiques de la coopération bilatérale peuvent être mis en valeur du moment que le volet des réparations financières y est exclu²³. Nul doute que, pour parachever la réconciliation, l'intransigeance pragmatique des dirigeants allemands devra s'estomper dans les discussions germano-namibiennes à venir.



Mots clés

Allemagne
Namibie
Colonisation
Génocide

21. Entretien avec Günter Nooke, « Wir haben lange Zeit zu viel im Hilfsmodus gedacht », *Berliner Zeitung*, 7 octobre 2018.

22. A. Schwarzer, « Das verdrängte Verbrechen. Plädoyer für eine Dekolonialisierung der Bundesrepublik », *Blätter für deutsche und internationale Politik*, n° 6, juin 2018, p. 85-92.

23. U. Roos et T. Seidl, « Im "Südwesten" nichts Neues ? Eine Analyse der deutschen Namibiapolitik als Beitrag zur Rekonstruktion der außenpolitischen Identität des deutschen Nationalstaates », *Zeitschrift für Friedens und Konfliktforschung*, n° 2, 2015, p. 193 et 208.